

SCRIPTS DES ENTRETIENS DE VULNERABILITÉ, D'ADMISSIBILITÉ ET D'ÉLIGIBILITÉ UTILISÉ PAR GAS/EASO : INSTRUCTIONS D'ADVOCATES ABROAD

Advocates Abroad est une organisation enregistrée en Grèce en tant qu'ONG étrangère et une organisation américaine à but non lucratif 501(c)3. Les équipes d'Advocates Abroad sur le terrain sont des volontaires grecs et étrangers basés en Grèce, dans d'autres États européens et au Moyen-Orient.

Ce projet est présenté à tous les bénévoles, professionnels de l'aide juridique et personnes en charge de l'asile dans cette crise.

Les questions contenues dans ce document ont été posées dans une majorité des 300 transcriptions examinées datant de mars 2016 à juin 2018. Advocates Abroad a comparé les questions ci-dessous au script d'entretien interne officiel de GAS/EASO (Service grec d'asile et Bureau européen d'appui en matière d'asile).

Les instructions visant à la compréhension et à la formation d'une réponse solide apparaissent en rouge et en italique à la suite de chaque question. Ces instructions proviennent d'Advocates Abroad et de ses partenaires.

Il est irresponsable de supprimer la moindre de ces instructions. Par conséquent, veuillez copier et partager ce texte tel qu'il est présenté, sans altération ni modification.

Pour toute question, veuillez contacter cases@advocatesabroad.org.
Bonne chance de notre part à Advocates Abroad.

TERMES ET DÉFINITIONS :

Entretien d'éligibilité : examine si les conditions nécessaires à la protection en tant que réfugié ou en tant que bénéficiaire de la protection subsidiaire sont remplies. La protection est accordée en cas de crainte fondée de persécution pour motif politique, religieux, en raison de la nationalité, de l'appartenance à un certain groupe social ou de la race.

Entretien d'admissibilité : examine la question de savoir si la Grèce est l'État approprié pour examiner la demande du candidat. S'il existe un pays tiers sûr ou un pays de premier asile, la demande est alors irrecevable et le demandeur est renvoyé dans le pays en question pour y poursuivre sa demande.

Entretien de vulnérabilité : vise à apprécier si le demandeur est vulnérable au sens de l'article 14(8), L. 4375/2016. Cet entretien est généralement plus court et moins formel que les entretiens d'admissibilité et d'éligibilité.

Crédibilité interne : elle est établie par la cohérence et la vraisemblance des réponses de candidats.

Crédibilité externe : les déclarations des candidats peuvent être vérifiées par des sources externes.

« CoO » : « *Country of Origin* » est le pays de naissance.

Navfrage : la destruction partielle ou totale d'un navire, telle que le fait qu'un bateau sombre.

Traumatisme : réponse émotionnelle à un événement terrible. Le déni et des émotions imprévisibles, les flashbacks, ainsi que des symptômes physiques comme les maux de tête ou les nausées sont courants. Le Syndrome de Stress Post-Traumatique (SSPT) est l'un des résultats courants du traumatisme.

Torture : acte consistant à infliger une douleur intense en guise de punition ou à forcer quelqu'un à faire ou à dire quelque chose.

CONSEILS GÉNÉRAUX

- Il est conseillé de s'organiser avant l'entretien ! Apportez à l'entretien tous les éléments de preuve, les documents d'enregistrement, les registres médicaux, etc, reçus avant et pendant le voyage.

- Vous avez cinq jours civils pour soumettre des renseignements supplémentaires après un entretien aux bureaux de GAS/EASO ou par voie électronique à l'adresse email « pga.asylo » régionale. Indiquez votre nom complet et le numéro de dossier dans chaque courriel !

- Les adresses email régionales « pga.asylo » sont limitées à 2MB ! Réduisez la taille des documents et des images afin de vous assurer que le courriel n'est pas trop lourd pour être reçu par son destinataire.

- → L'indication « No Instruction » (« N/I ») suit les questions ne nécessitant pas d'instruction particulière. ←

- → Un astérisque (*) est placé devant les questions apparaissant dans le script officiel de GAS/EASO. ←

PARTIE I : CONFIRMATION DES DONNÉES PERSONNELLES

*Avez-vous compris tout ce que j'ai dit jusqu'à présent ?

Cette question vise à confirmer que vous comprenez les instructions relatives à la procédure d'entretien et vos droits. N'hésitez jamais à demander des éclaircissements.

Si l'entretien porte sur l'admissibilité (Turquie), vous entendrez « pays tiers sûr ». Si l'entretien porte sur l'éligibilité (statut de réfugié), vous entendrez « pays d'origine ». Si l'entretien porte à la fois sur l'admissibilité et sur l'éligibilité, vous entendrez les deux termes. Si vous n'entendez aucun des deux termes, il est conseillé de demander à l'intervieweur de préciser le type d'entretien qu'il mène.

*Avez-vous compris l'interprète ?

N'hésitez pas à dire « non » ou à exprimer votre hésitation, si vous ne le/la comprenez pas complètement.

*Êtes-vous dans de bonnes conditions pour passer l'entretien aujourd'hui ?

Question importante ! Idéalement, répondez en moins de trois phrases. Mentionnez tout traumatisme ou trouble médical/physique dans votre pays d'origine et/ou en Turquie causé par la torture, le viol, etc. Votre but est de recadrer l'entretien avec votre réponse.

Un entretien visant à l'origine à mettre l'accent sur l'admissibilité ou l'éligibilité peut être recentré sur la vulnérabilité ou seulement l'éligibilité, si vous déclarez vos troubles médicaux, physiques ou psychologiques, de manière forte et claire. C'est là votre objectif si vous vous trouvez sur les îles. Si vous êtes sur le continent, votre objectif est de faire interrompre complètement l'entretien et d'obtenir immédiatement la protection.

Il n'est pas conseillé de demander un report de l'entretien, sauf en cas de problème de santé ou d'interprétation. Exemple : « Non. J'ai souffert de (viol/torture/agressions similaires) dans mon pays d'origine/en Turquie, donc je ne suis pas dans de bonnes conditions. J'ai encore des cauchemars/attaques de panique/du stress dus à ces événements, mais je vais faire l'entretien aujourd'hui. »

*Êtes-vous en bonne santé?

Pourquoi ne l'êtes-vous pas ? Expliquez les événements ayant causé ce problème ?

Expliquez toute maladie ou toute vulnérabilité. Essayez de ne pas vous concentrer sur les troubles résultant de vos conditions de vie pendant votre résidence en Grèce - la vulnérabilité est le résultat d'un trouble existant avant la Grèce. Conservez l'attention de l'intervieweur sur ces questions.

*Avez-vous des problèmes de santé (autres) ? Gardez à l'esprit que ma question concerne autant la santé physique que mentale.

Expliquez tout autre maladie et symptôme, tels que l'asthme, le stress, l'incapacité à se concentrer, etc.

* Les membres de votre famille présents en Grèce souffrent-ils de problèmes de santé mentale?

Note : Le terme « problème » (plutôt que des termes précis et utiles, tels que : « maladie », « traumatisme »),

« maladie chronique ») peut être utilisé pour minimiser la gravité de votre état de santé. Soyez attentif à la langue de l'intervieweur. Utilisez un langage adapté à votre état de santé.

Pouvez-vous confirmer vos renseignements personnels ?

Ces questions portent sur des renseignements personnels, y compris votre nom, votre religion, votre origine ethnique, votre âge, votre date d'arrivée, votre nationalité, votre langue et votre résidence actuelle. Les questions visent à confirmer que la personne présente à l'entretien est bien le candidat et à évaluer la crédibilité interne de ce dernier.

Vous reconnaîtrez certaines de ces questions comme étant les mêmes que celles auxquelles vous avez répondu lors de l'enregistrement ou d'entretiens antérieurs. Ces questions vous sont délibérément repostées afin de tester votre crédibilité interne, et visent aussi probablement à vous épuiser. Lorsque vous êtes fatigué, vous n'êtes pas aussi concentré ou attentif aux questions plus importantes posées vers la fin de l'entretien.

Notez vos antécédents et vos détails personnels et lisez vos notes pour toute question qui vous est posée. Expliquez à l'intervieweur pourquoi vous lisez des notes, si vous le jugez nécessaire.

Si vous souhaitez modifier certaines informations données lors de l'enregistrement, vous devez alors montrer les documents originaux contenant les informations correctes à l'intervieweur ou aux autres autorités compétentes.

Êtes-vous marié(e)/Quel est votre état civil ?

*Quel est le nom complet de votre conjoint(e) ?

*Quand/Où vous êtes-vous marié(e) ?

*Où se trouve-t-il/elle aujourd'hui ?

Avez-vous en votre possession des papiers ou des documents confirmant le mariage ?

Si vous avez procédé à un mariage traditionnel ou religieux et que vous ne pouvez pas montrer de certificat ou une preuve similaire, ne paniquez pas ! Soyez prêt à nommer le lieu, les personnes présentes, la personne ayant célébré le mariage et la date du mariage.

Si vous avez des preuves de la cérémonie, comme des photos, montrez-les à l'intervieweur.

Avez-vous des enfants ?

*Noms, âges et lieux où se trouvent vos enfants actuellement ?

Dans le cas où ils sont en Grèce, quel est leur statut ?

*Si leur statut de personne protégée est reconnu en Grèce, quel est le numéro de leur permis de séjour ?

*S'ils sont également demandeurs, quel est leur numéro de dossier ?

L'un des enfants susmentionnés souffre-t-il d'un handicap mental ou physique ?

S'ils ne sont pas en Grèce, où se trouvent aujourd'hui vos enfants ?

Qui s'occupe actuellement de vos enfants ?

N/I

*Avez-vous des enfants à votre charge ?

*Noms, âges et localisation actuelle de ces enfants ?

N/I

*Où se trouvent vos parents aujourd'hui ?

*S'ils sont en Grèce, quel est leur statut ?

*S'ils sont également demandeurs, quel est leur numéro de dossier ? S'ils sont en Grèce, souffrent-ils de problèmes de santé ?

*Sont-ils dépendants de vous ?

N/I

Avez-vous des frères et sœurs ?

Où se trouvent-ils aujourd'hui ?

*S'ils sont en Grèce, quel est leur statut ?

*S'ils sont également demandeurs, quel est leur numéro de dossier ?

*Sont-ils dépendants de vous ?

Ces questions sont également utilisées pour porter à confusion ou prouver le manque de crédibilité. Si vous ne connaissez pas le numéro de dossier du membre de votre famille, assurez-vous de le dire tout au long de l'entretien.

*Est-ce que vous dépendez de l'un de ces parents ?

La dépendance est utile pour prouver la vulnérabilité et pour établir une demande discrétionnaire de regroupement familial. Cela peut être difficile à admettre, mais il est conseillé d'expliquer si vous avez eu besoin et reçu de l'aide de vos proches dans le passé.

*Où sont les autres membres de votre famille ou proches ? Quel est le statut du ou des membres de votre famille dans un « Etat Dublin » ?

Si vous avez dit aux autorités que vous aviez de la famille dans un pays et que cette information est correcte au meilleur de votre connaissance, n'oubliez pas de répéter cette information ou d'expliquer la raison pour laquelle vous avez oublié de le mentionner auparavant.

Avez-vous des contacts avec votre famille ?

À quelle fréquence communiquez-vous avec ce membre de votre famille ?

Quand avez-vous parlé à ce membre de votre famille pour la dernière fois ?

Comment va-t-il/elle ?

N/I

*Etes-vous en bonne santé ?

Si vous ne vous sentez pas en parfaite santé, alors vous n'êtes pas en bonne santé aux fins de cet entretien. Si vous ne voulez pas reporter l'entretien, ne demandez pas de le faire. Référez-vous aux instructions accompagnant la question ci-dessus « Êtes-vous dans de bonnes conditions pour faire l'entretien aujourd'hui ? »

Il est important que chaque maladie, mal de ventre, cauchemar causé par des circonstances traumatisantes soit discuté. Informez l'intervieweur si vous n'avez pas reçu d'aide médicale pour des problèmes physiques ou psychologiques en Grèce ou en Turquie ou dans un autre pays de résidence ou de passage.

*Souffrez-vous de problèmes médicaux ou physiques graves ?

Depuis quand souffrez-vous de ces problèmes ?/Quand avez-vous été diagnostiqué ?

Les troubles médicaux peuvent être diagnostiqués en Grèce, mais la maladie doit exister avant l'arrivée. Exemples : épilepsie depuis l'enfance, Syndrome de Stress Post-Traumatique (SSPT) dû à la violence en Turquie, ou viol ou torture subis dans le pays d'origine.

*Les membres de votre famille présents en Grèce souffrent-ils de problèmes de santé ?

N/I

Quelle est votre formation ?

L'intérêt ou l'objectif de poursuivre des études ou d'obtenir un diplôme ne constitue pas un motif d'asile.

Avez-vous travaillé dans votre pays d'origine (« CoO ») ?

Une économie en difficulté ou une situation de travail difficile dans votre pays d'origine ne constitue pas une base pour accorder l'asile.

Cependant, si votre employeur abusait de vous ou vous a empêché de pratiquer votre religion, ces situations pourraient constituer une bonne base pour expliquer pourquoi vous n'étiez pas en sécurité dans votre pays d'origine (« CoO »).

Quel est votre numéro de téléphone ?

Faites attention ! Cette question est posée à la fois dans le but légitime d'assurer un moyen de contact mais aussi pour évaluer votre crédibilité interne.

Si vous voulez fournir votre numéro, écrivez-le sur le dessus de votre bloc-notes pour en faciliter l'accès. La question peut être posée au hasard tout au long de l'entretien pour vous déconcentrer ou pour interrompre votre récit par ailleurs convaincant.

*Avez-vous des documents que vous souhaitez communiquer ?

Vérifiez soigneusement et à l'avance votre résidence pour tous les documents et preuves grecs - les preuves que vous avez oublié d'apporter ne sont pas des preuves utiles. Présentez les éléments de preuve et les documents recueillis au moment où cette question vous est posée ou au début de l'entretien.

Si vous ne pouvez pas produire un document particulier, expliquez la raison pour laquelle vous ne pouvez pas le faire. Essayez de décrire le document et les raisons pour lesquelles vous l'avez perdu, et quand et où vous l'avez reçu et perdu.

PARTIE II : VULNÉRABILITÉ

Ces questions peuvent être posées à n'importe quel moment de l'entretien et dans un ordre variable. Ces questions évaluent la « vulnérabilité » d'un candidat. Les six catégories de vulnérabilité sont définies à l'article 14(8) de la Loi 4375/2016. Si vous êtes « vulnérable », votre demande est alors recevable, et l'on ne devrait pas vous poser de question sur la Turquie.

Le script officiel de GAS/EASO contient une discussion approfondie sur la vulnérabilité, mais pas de question formelle. Il existe, dans le script officiel, des suggestions de questions, que nous avons marquées d'un astérisque.

Les agents de GAS/EASO doivent effectuer un suivi « dès qu'un indicateur ou une affirmation de vulnérabilité apparaît à n'importe quel moment de l'entretien ». Par conséquent, soyez persévérant si vous avez une vulnérabilité. Ne soyez pas agressif, même si une même question vous est posée plusieurs fois. Ne cessez pas d'expliquer vos problèmes de santé ou problèmes psychologiques jusqu'à ce que vous soyez sûr d'avoir été entendu !

Avez-vous reçu un traitement pour ce problème dans votre pays d'origine (« CoO ») ou en Turquie ?

N/I

Recevez-vous un traitement pour ces problèmes en Grèce ?

N/I

Avez-vous vu un psychologue dans le camp ?

N/I

*Quel type de symptômes avez-vous ?

Question utile ! Levez-vous et utilisez l'espace de la pièce pour vous déplacer au besoin. Expliquez comment votre état de santé affecte votre capacité à marcher, à vous tenir en position assise, votre respiration, votre alimentation, votre sommeil, votre concentration, etc.

Utilisez également cette question pour montrer sur quelle partie de votre corps cette condition se situe ou se manifeste. Si les blessures ou les cicatrices se trouvent à des endroits non privés de votre corps, demandez si vous pouvez montrer ces blessures ou cicatrices.

Si l'affection se situe sur une partie intime du corps, ne le montrez pas pendant l'entretien. Prenez des photos de cette partie à l'avance pour les donner à l'intervieweur ou demandez-lui la permission d'allumer votre téléphone et de montrer cette preuve. Pendant l'entretien, indiquez avec votre main la zone affectée. Ne soyez pas timide !

Comment cet incident vous affecte-t-il maintenant ?

Pouvez-vous dormir, manger, penser, parler, marcher aussi bien qu'avant de développer cette maladie ou cet état ? Si ce n'est pas le cas, de quelle façon ce problème de santé a-t-il rendu votre vie ou votre comportement différent ?

Votre situation a-t-elle changé depuis votre arrivée en Grèce ?

N/I

*Avez-vous cherché à obtenir une aide médicale depuis votre arrivée en Grèce ?

N/I

*Quel type d'aide médicale/médication ? Pour quelle raison prenez-vous ce ou ces médicament(s) ?

N/I. Apportez le médicament avec vous et soyez prêt à le montrer à l'intervieweur.

*Existe-t-il des activités quotidiennes que vous ne pouvez plus faire ?/Êtes-vous en mesure de poursuivre vos activités quotidiennes avec ce problème de santé ?

Il est conseillé d'être précis et ouvert : expliquez clairement si vous êtes incapable de rester debout dans une file d'attente de la cantine, de faire du sport ou de subvenir à vos besoins de base. Pouvez-vous rester dans la file d'attente lors de la distribution de la nourriture ? Laver vos vêtements ?

Les conditions de vie dans le(s) camp(s) de Grèce ne sont pas des motifs de vulnérabilité, alors ne vous focalisez pas dessus - rappelez-vous que la vulnérabilité est basée sur des conditions préexistantes.

Prenez-vous des médicaments ?

La même question est posée ci-dessus. Elle est souvent posée une deuxième fois, afin d'évaluer votre crédibilité et l'état réel de votre santé.

Qui a prescrit ce médicament ?

Connaissez-vous le nom de ce médicament ?

Pour quelle raison vous a-t-on donné ce médicament ?

Une autre question à laquelle il faut répondre en montrant à l'intervieweur les boîtes de médicaments (même si elles sont vides), les ordonnances de médecins grecs ou étrangers, etc.

Si des médicaments traditionnels vous ont été prescrits dans votre pays d'origine, décrivez le médicament et l'effet qu'il a eu sur vous, et si cela vous a aidé ou non.

Avez-vous des documents pour prouver l'existence de ces problèmes ?

Il est recommandé de rassembler et d'organiser tous les documents avant l'entretien. Cependant, si vous vous rappelez que vous avez une note du médecin sur votre téléphone au moment où cette question est posée, demandez à l'intervieweur la permission de consulter votre téléphone et de montrer cette preuve.

Êtes-vous dépendant de quelqu'un ?

Comment vous aident-ils ?

Il est conseillé de donner des exemples de la façon dont les autres vous aident dans vos tâches quotidiennes et dans votre vie, même s'il est embarrassant d'admettre avoir besoin d'aide ou de l'accepter.

La dépendance est utile pour prouver la vulnérabilité et pour établir une demande discrétionnaire de regroupement familial. Il peut être difficile d'admettre toute faiblesse ou difficulté que vous ressentez, mais expliquez si vous avez eu besoin de l'aide de vos proches et si vous l'avez reçue.

Avez-vous vu un psychologue ?

Pourquoi c'est le cas ?/Pourquoi ce n'est pas le cas ?

Il est utile de mentionner si vous avez essayé de consulter un psychologue ou un autre spécialiste en santé

mentale et pourquoi vous n'y êtes pas parvenu.

Avez-vous déjà été victime de torture ou d'autres formes graves de violence physique ou psychologique ?

Il s'agit d'une question importante qui peut vous aider à centrer l'entrevue sur la vulnérabilité ou l'admissibilité. Cette question est également l'une des deux seules questions dans lesquelles le terme « torture » est utilisé par l'intervieweur. Si l'on vous le demande, soyez prêt à expliquer que la torture consiste à « infliger de graves douleurs à quelqu'un pour le punir ou pour le forcer à faire ou à dire quelque chose » et comment cela s'applique à votre situation.

Avez-vous subi de graves dommages suite à ces actes ?

Soyez prêt à montrer des cicatrices ou des marques sur votre corps, des photos des cicatrices dans les zones intimes, ou des photos de toutes les cicatrices si vous ne souhaitez montrer aucune partie de votre corps à l'intervieweur.

L'intervieweur acceptera des photos de vos organes génitaux et d'autres endroits intimes. Demandez à l'intervieweur la permission de consulter votre téléphone et montrez cette preuve.

Avez-vous eu besoin d'un traitement médical par la suite ?

Cette question évalue l'exagération des maladies ou la fausse représentation de l'état de santé.

QUESTIONS SUR LE PASSAGE DE LA FRONTIERE VERS LA TURQUIE :

Avez-vous eu des problèmes pour franchir la frontière turque ?

Cela comprend les gardes-frontières à la frontière turque à l'entrée et à la sortie du territoire turc. Avez-vous été arrêté, détenu, harcelé par des gardes ou par des membres de la population locale ? Les contrebandiers vous poussaient-ils de l'autre côté de la frontière ou vous bloquaient-ils le passage de la frontière ? Cette question est posée de façon générale afin de couvrir toutes les situations ; utilisez donc la question pour expliquer le plus de problèmes rencontrés possible.

Aucune entrée n'est illégale, s'il s'agit de se mettre en sécurité. Vous n'êtes pas un criminel et votre entrée n'est pas motif à avoir honte de quoi que ce soit, si vous êtes entré dans le but de trouver une protection.

Pendant votre détention, les autorités turques vous ont-elles maltraité d'une manière ou d'une autre ?

Le terme « maltraitance » est un mot qui couvre un éventail de comportements allant du harcèlement à la torture. Soyez clair dans votre vocabulaire et expliquez aussi longtemps que nécessaire les mauvais traitements que vous avez subis en Turquie. Cette question vous sera posée plusieurs fois au cours de l'entrevue.

Combien de fois avez-vous été battu par les autorités turques ?

Cette question vise à évaluer votre crédibilité interne. Soyez cohérent !

Sur quelle(s) partie(s) de votre corps vous ont-ils battu ?

Utilisez cette question pour établir votre contrôle de la salle et de l'entretien. Levez-vous et bougez si nécessaire pour montrer sur quelle partie de votre corps vous avez été battu. Il est conseillé de porter des vêtements amples pour

faciliter les réponses à cette question.

Si vos blessures ou cicatrices se trouvent sur des zones intimes de votre corps, prenez des photos et soumettez-les à l'intervieweur. Si les blessures ou les cicatrices se trouvent sur des parties non intimes de votre corps, demandez à l'intervieweur si vous pouvez leur montrer ces blessures ou cicatrices.

Le fait de se lever et de bouger peut aussi vous aider à mieux vous concentrer et à mieux respirer.

Combien de personnes vous ont-elles battu ?

Soyez cohérent !

Avez-vous subi des blessures ?

Soyez cohérent !

QUESTIONS RELATIVES A LA TRAVERSÉE EN BATEAU VERS LA GRÈCE :

Lors de vos précédentes tentatives infructueuses de traverser la mer (vers la Grèce), que s'est-il passé? Quelque chose d'important est-il arrivé lors de ces tentatives ratées ?

Cette question examine les problèmes que vous avez rencontrés lors de la traversée, par exemple un naufrage ou le fait d'être pris et arrêté par les autorités turques.

Pendant votre période de détention (si vous avez été arrêté après une tentative), les autorités turques vous ont-elles maltraité d'une manière ou d'une autre ?

Les survivants de naufrage et les parents des victimes de naufrages sont vulnérables en vertu de la loi grecque. Depuis mars 2016, l'EASO reconnaît cette vulnérabilité avec plus de régularité que les autres types de vulnérabilité. Si l'on vous le demande, expliquez qu'un naufrage est « la destruction partielle ou totale d'un navire, telle que le fait qu'un bateau sombre ».

Soyez prudent. L'intervieweur vérifiera les archives de Frontex ou de la Garde côtière hellénique et turque pour savoir s'il y a eu un naufrage à la date à laquelle vous avez déclaré avoir effectué la traversée vers la Grèce.

Même s'il est douloureux de le dire à haute voix, informez l'intervieweur si vous savez que d'autres passagers se sont noyés, qu'ils aient été ou non sortis de l'eau. Si vous n'êtes pas sûr, dites-le.

Il est recommandé de noter les réponses à ces questions avant l'entrevue et d'écrire vos réponses aussi précisément que possible. Ce n'est pas un problème si vous avez besoin de lire vos réponses pour cette section afin de rester concentré et de rester calme.

À quelle date avez-vous quitté la Turquie (pour la Grèce) ?

Évitez les réponses contradictoires en vérifiant la chronologie de votre voyage avec les dates et les pays traversés depuis votre pays d'origine vers la Grèce.

Notez que l'intervieweur pose maintenant des questions portant sur des faits entre des questions portant sur des souvenirs émotionnels et traumatisants. Ce processus est délibéré et n'est pas dans votre intérêt.

Comment avez-vous traversé la mer de la Turquie à la Grèce ?

Encore une fois, il s'agit d'une question portant sur des faits, posée entre des questions portant sur des souvenirs traumatisants. Cet ordre des questions a pour but de vous déconcentrer. Restez calme et référez-vous à vos notes si nécessaire.

Est-ce que toutes les personnes à bord sont arrivées en sécurité en Grèce ?

Si vous n'êtes pas sûr, dites que vous n'êtes pas sûr.

Combien de personnes se trouvaient sur le bateau avec vous ?

L'intervieweur peut parfois demander si le trafiquant était sur le bateau, ou poser des questions sur le pilote du bateau. Soyez cohérent et admettez que vous ne savez pas, si vous ignorez la réponse à ces questions.

Combien de fois avez-vous tenté la traversée vers la Grèce avant d'y parvenir ? / Était-ce votre première et seule tentative de traversée vers la Grèce ?

Advocates Abroad n'a connaissance d'aucun nombre de tentatives – même 10 tentatives – ayant été utilisé contre le demandeur. La seule situation dans laquelle le nombre de tentatives a constitué un problème est celle dans laquelle le demandeur a donné un nombre lors de l'enregistrement, un autre nombre lors de l'entretien, etc. Par conséquent, soyez cohérent !

*Tout le monde est-il bien retourné en Turquie sain et sauf lors des tentatives manquées ?

Cette question est particulièrement problématique, étant donné le grand nombre de noyades dans la Mer Égée depuis 2015. Il est généralement acceptable de dire : « Je ne sais pas » en réponse à cette question spécifique, si vous ne savez pas. N'exagérez pas et ne minimisez pas ce dont vous avez été témoin.

PARTIE III : ADMISSIBILITÉ

*Quand avez-vous quitté votre pays d'origine (« CoO ») / pays de résidence habituelle ?

Il est conseillé de commencer votre réponse en demandant à la personne vous faisant passer l'entretien de définir à la fois « pays d'origine » et « pays de résidence habituelle ». Plus spécifiquement, combien de temps est-il nécessaire de résider dans un pays pour que celui-ci devienne votre pays de résidence habituelle ?

Il est également conseillé d'avoir une réponse prête claire et concise et correspondant à la date donnée à l'enregistrement.

Évitez les réponses contradictoires en prenant soin de vérifier la chronologie de votre voyage avec toutes les dates et tous les pays depuis votre pays jusqu'à la Grèce.

Si vous ne parvenez pas à vous souvenir des dates exactes, expliquez alors les raisons pour lesquelles vous ne pouvez pas, et donnez des dates aussi précises que possible. Les conseillers d'Advocates recommandent généralement à nos clients de ne pas fournir de dates exactes, puisque ces dernières sont parfois fausses. Ces inexactitudes peuvent être utilisées contre vous afin de démontrer votre manque de crédibilité. Il est également possible que vous vous souveniez soudainement d'une date différente de celle que vous avez fournie, à un stade plus avancé de l'entretien.

*Quels pays avez-vous traversés avant d'arriver en Grèce ?

Il est conseillé d'apporter une carte montrant tous les pays que vous avez traversés en vous rendant en Grèce, et un stylo vous permettant de tracer votre voyage de chez vous vers la Grèce pour la personne vous faisant passer l'entretien.

L'objectif est de maintenir votre crédibilité sur des questions répétitives, et de ne pas surmener votre mémoire inutilement. En utilisant une carte et en traçant votre voyage, vous engagerez également plus la personne vous faisant passer l'entretien, ce qui est bénéfique.

Si vous choisissez de ne pas parler de certains pays à la personne vous faisant passer l'entretien, ou si vous choisissez de présenter une chronologie alternative de votre voyage, vous devez rester cohérent et fidèle à cette version alternative.

Quand êtes-vous arrivé en Turquie ?

Cette question et les trois questions suivantes visent à juger de votre crédibilité interne. Référez-vous à la chronologie de votre voyage si nécessaire, afin d'éviter une réponse contradictoire.

Quand êtes-vous arrivé en Grèce ?

Vos documents d'enregistrement contiennent cette date. Il est conseillé de vérifier doublement vos documents d'enregistrement lors de la préparation de la chronologie de votre voyage afin d'éviter toute confusion ou problème concernant votre crédibilité. Référez-vous à la chronologie de votre voyage afin d'éviter une réponse contradictoire.

*Comment avez-vous traversé la frontière d'entrée en Turquie ?

Souvenez-vous, aucune entrée n'est illégale s'il s'agit d'une entrée visant à trouver l'asile ou la sécurité ! vous n'êtes pas un criminel pour avoir franchi une frontière sans les papiers conformes nécessaires si vous avez traversé les frontières afin de trouver la sécurité.

Les gardes-frontières sont censés vous assister et même activement identifier les personnes ayant besoin de protection. Cependant, chaque personne demandant la protection doit obéir aux ordres donnés par les autorités. Par exemple : obéir aux restrictions géographiques, EURODAC, ou passer des entretiens avec EASO ou GAS.

Avez-vous réussi lors de votre première tentative vers la Turquie ?

Soyez cohérent !

*Avez-vous eu des problèmes lorsque vous avez traversé la frontière ?

Cette question est importante afin de montrer que la Turquie n'est pas actuellement un pays sûr pour vous car vous y avez rencontré danger et abus depuis que vous avez franchi la frontière lors de votre arrivée dans le pays.

*Étiez-vous en possession de documents lorsque vous avez franchi la frontière ?

Soyez cohérent !

Lors de votre détention, les autorités turques vous ont-elles maltraité d'une quelconque façon ?

« Battre », « frapper », « gifler », « harceler », sont des termes souvent utilisés pour minimiser la sévérité des mauvais traitements ou de la torture que vous avez subie. Guettez ces termes et répondez avec précaution ! Si vous

avez été torturé, dites alors : « j'ai été torturé de telle manière ».

Note : les personnes en charge des entretiens répéteront les questions autant qu'ils le souhaitent afin de tester votre crédibilité, de s'assurer de votre compréhension, et pour d'autres raisons. Même si vous avez déjà répondu à une question, vous devez y répondre à nouveau.

Il est recommandé de poliment rappeler à la personne en charge de conduire l'entretien que vous avez déjà répondu à la même question ou à une question très similaire, afin que votre commentaire soit inscrit dans la transcription de votre entretien.

Combien de fois avez-vous été battu par les autorités turques ?

A nouveau, notez que le terme « battre/battu » est utilisé de manière délibérée par la personne en charge de l'entretien. Si vous avez été torturé, répondez en utilisant le terme « torture ».

Sur quelle partie de votre corps vous ont-ils battu ? / Avez-vous été blessé ?

Utilisez cette question pour établir votre contrôle de la pièce et de l'entretien. Déplacez-vous dans la salle si besoin et si cela vous est permis, afin de montrer sur quelles parties de votre corps vous avez été battu. Être debout et se déplacer peut également vous aider à vous concentrer et à respirer profondément.

Combien de personnes vous ont-elles battu ?

Soyez cohérent !

Etes-vous allé voir la police (si les personnes qui vous ont attaquées n'étaient pas de la police) ?

Les questions ci-dessus relatives aux mauvais traitements et toutes les questions à suivre dans cette section sont des questions de fait.

La personne vous faisant passer l'entretien pose délibérément les questions dans cet ordre afin de vous faire perdre votre concentration, votre mémoire, et pour susciter des souvenirs traumatisants destinés à vous provoquer ou à vous bouleverser. Lorsque vous êtes bouleversé, vous donnez des réponses moins utiles pouvant plus facilement mener à l'exclusion ou au rejet.

Si vous avez besoin d'une pause, demandez-en une, et prenez autant de temps que nécessaire pour vous reconcentrer.

Que vous a dit la police ?

Vous a-t-on donné des documents ?

Avez-vous signé des papiers ?

Quel type de papiers ?

Soyez cohérent et spécifique lorsque vous expliquez les raisons pour lesquelles vous avez perdu, détruit, ou que quelqu'un a perdu ou détruit ces papiers. Démontrez votre crédibilité interne en décrivant la taille, la longueur ou l'apparence de ces documents.

Comment vous êtes-vous senti après que cet incident (ou traumatisme) vous soit arrivé ?

Cette question permet d'évaluer la crédibilité interne, c'est-à-dire permet de savoir si vous pouvez clairement

décrire vos émotions et votre condition physique après un certain moment. Prenez garde à toute exagération ou incohérence.

Vous vous dites « traumatisé » - que voulez-vous dire exactement par cela ?

Selon l'Association Américaine de Psychologie, le « traumatisme est une réponse émotionnelle à un évènement terrible tel qu'un accident, un viol ou une catastrophe naturelle. Immédiatement après l'évènement, le choc et le déni sont typiques. Les réactions à plus long terme incluent des émotions imprédictibles, des flashbacks, des relations tendues et même des symptômes physiques tels que des céphalées ou la nausée. »

Cette question vise à évaluer si vous exagérez ou minimisez votre connaissance de ce que signifie un « traumatisme » ET si vous (si vous n'êtes pas un professionnel de la profession médicale) êtes prêt à faire un mauvais usage de termes médicaux.

Les victimes de TSPT (Trouble de Stress Post-Traumatique) sont les personnes traumatisées par des expériences antérieures à leur arrivée en Grèce et sont considérées comme étant vulnérables selon le droit grec.

Des réponses exagérées peuvent être retenues contre vous, il est donc recommandé de préparer une réponse claire et concise avant l'entretien.

*Combien de temps avez-vous passé en Turquie avant d'aller en Grèce ?

Généralement, il est plus convaincant de montrer que vous êtes resté en Turquie pendant une période de temps raisonnable, voire prolongée, plutôt que d'utiliser la Turquie comme un pays de transit vers l'Union Européenne.

Cependant, la durée du séjour en Turquie n'est pas toujours cruciale pour en démontrer l'insécurité.

Par exemple : les trois semaines passées en Turquie sont suffisantes pour admettre l'admissibilité parce que vous avez enduré d'importants abus commis par la police ou par la population locale pendant cette période de temps limitée, ou parce que vous aviez déjà vécu en Turquie auparavant, et souffert d'abus ou de persécution en raison de votre identité.

Référez-vous à la chronologie de votre voyage afin d'éviter une réponse contradictoire sur vos dates de voyage.

*Etiez-vous déjà allé en Turquie avant le dernier départ de votre pays d'origine ?

Cette question peut être utile, en particulier si vous n'avez passé que peu de temps en Turquie avant de partir pour la Grèce, Si vous pouvez démontrer que vous avez souffert d'abus commis par les autorités ou par la population locale lors de ce séjour antérieur en Turquie.

En expliquant et en décrivant ces abus antérieurs, vous pouvez démontrer qu'il existait une base crédible pour continuer votre récent voyage vers la Grèce sans demander aux autorités de vous protéger.

DOUBLE QUESTION RELATIVE A L'ADMISSIBILITE (IMPORTANT) :

*Avez-vous contacté les autorités turques lors de votre séjour/lors de votre voyage vers la Grèce ?

Les deux questions de cette section sont liées. Votre réponse à la première question affectera votre réponse à la deuxième question.

Si vous répondez « non » à cette question, vous ne pouvez pas logiquement répondre « oui » à la question suivante. En outre, « non » à cette question donne automatiquement des bases solides de rejet pour inadmissibilité à la personne vous faisant passer l'entretien. La raison en est qu'il est impossible d'avoir demandé la protection sans

entrer en contact avec les autorités.

En entrant en contact avec les autorités à la frontière (telles que la police ou les gardes-frontières), ou dans un délai raisonnable après votre arrivée, vous avez démarré la procédure de demande de protection internationale. Par conséquent, si vous avez eu de tels contacts avec les garde-frontières ou les officiels de l'immigration (dans les aéroports) ou des officiers de police, la réponse aux deux questions est donc « oui ».

*Avez-vous demandé la protection internationale ou la résidence en Turquie ?

Si vous avez rencontré des agents de l'Etat après votre entrée en Turquie afin de rechercher la sécurité, votre réponse est alors « oui ».

Si non, pourquoi cela n'est-il pas le cas ? *Si oui, avez-vous obtenu le statut de réfugié ou un permis de résidence ?

*Quels documents vous a-t-on remis ?

*Avez-vous ces documents en votre possession ?

Savez-vous ce qu'il est advenu de votre demande ? Quelle a été la décision ?

Vous avez démarré la demande de protection lorsque vous êtes arrivé à la frontière. Mais vous n'avez pas encore terminé la procédure d'enregistrement ! L'enregistrement se fait en de nombreuses étapes, telles que la réception d'un « kimlik » (« carte d'identité »).

Si vous avez plus tard également demandé votre réinstallation à UNHCR, décrivez alors cette demande, et la procédure, à la personne vous faisant passer l'entretien.

QUESTIONS RELATIVES A LA TURQUIE :

*Avez-vous travaillé en Turquie ?

Ces questions sont posées en partie pour déterminer si vous êtes un « migrant économique » et par conséquent non éligible à l'asile. Mais ne craignez pas de dire « oui », car le fait que vous ayez travaillé en Turquie peut vous aider !

Vous pouvez utiliser cette question pour renforcer votre argument selon lequel votre demande est admissible. Une réponse idéale décrit les problèmes subis à votre travail, ou liés à ce travail. Il est possible que ces problèmes aient été si importants que vous vous êtes sentis en danger dans la totalité du pays, ce qui vous aurait contraint à partir pour la Grèce.

Il est important de ne pas vous concentrer sur le paiement ou le non-paiement par un employeur, si l'argent n'était pas le seul problème à votre travail. La réponse devrait décrire les abus subis sur le lieu de travail ou commis par un employeur ou des collègues.

Exemple : « Je travaillais dans une usine à Izmir, Turquie. J'ai été abusé sexuellement par mon chef, le directeur de l'usine, à quatre reprises en décembre 2017. A cette époque, mon chef m'a également empêché de pratiquer ma religion en disant à ses amis de déchirer ma Bible ou de me battre s'ils me voyaient sortir de l'église. »

*Quel était votre travail ?

*Avez-vous un permis de travail ? / Avez-vous des copies de ces documents ?

Ces questions liées au travail peuvent aussi être à votre avantage.

Assurez-vous de fournir des réponses claires qui ne se concentrent pas sur le salaire et les traitements, ou leur absence. Les réponses devraient souligner que l'argent, issu ou non de votre travail, n'a pas été la raison pour laquelle vous avez fui vers ou de la Turquie. Les abus subis à votre travail, ou l'illégalité que vous y avez rencontrée sont de bons

sujets sur lesquels vous pouvez appuyer vos réponses.

*Avez-vous des membres de votre famille, des proches, des amis ou des connaissances qui vivent, travaillent en Turquie ?

*Quel est leur statut au regard de la loi ?

*Travaillent-ils ?

Soyez cohérent !

Où avez-vous vécu pendant votre séjour en Turquie ?

N/I.

TRIPLE QUESTION SUR LA TURQUIE EN TANT QUE « PAYS TIERS SUR » (IMPORTANT) :

Pour quelles raisons avez-vous quitté la Turquie ?

Cette question et les deux questions suivantes sont trois versions différentes d'une même question : que s'est-il passé vous faisant dire que la Turquie n'est pas un pays sûr pour vous ? Essayez de ne pas vous impatienter lorsque vous reconnaissez des questions répétitives.

Il est recommandé de préparer une réponse claire et de l'utiliser pour ces trois questions. Une réponse idéale traite d'abord le type général de situation éveillant en vous un sentiment d'insécurité. Ensuite, décrivez plus en détail au moins deux raisons ou événements vous ayant fait quitter la Turquie.

Souvenez-vous : Evènement important/Lieu/Date.

Exemple : J'ai été attaqué trois fois en Turquie, en raison de mes croyances religieuses, donc je ne crois pas que ce soit un endroit sûr pour moi. J'ai été attaqué trois fois par la population locale lorsque je quittais mon église à Izmir, en octobre, novembre et décembre 2017. Ils ont déchiré ma Bible, moqué ma religion, et essayé d'arracher mon crucifix de mon cou. J'ai essayé de signaler ces agressions à la police, mais la police d'Izmir n'a été d'aucune aide. Au lieu de cela, ils m'ont arrêté sans m'en expliquer la raison, et m'ont détenu chaque fois pendant une semaine dans la prison.

*Pensez-vous que vous pourriez retourner en Turquie ? / *Y a-t-il quelque chose de spécifique et personnel dont vous avez peur en Turquie (outre ce que vous avez déjà mentionné ?)

Utilisez la même réponse que ci-dessus, et ajoutez un court commentaire sur la raison pour laquelle cet évènement constitue la raison pour laquelle vous ne pouvez pas retourner en Turquie. Il est facile de céder à la frustration à force de répondre à la même question. Restez concentré, et souvenez-vous que ces trois questions sont extrêmement importantes pour la décision.

N'oubliez pas la formule : Evènement important/Lieu/Date.

Pourquoi n'est-ce pas un pays sûr ?

Avez-vous des documents (sur cet évènement important/cette situation) ?

Ceci est la seule question ne contenant pas le terme « vous » et la seule question commune non-officielle sur le caractère sans danger de la Turquie pour les demandeurs. Ce manque de spécificité est délibéré. Toute question générale entraîne habituellement une réponse générale.

Cette question tend à susciter des réponses citant ISIS, Daesh, ou la mafia comme raisons pour lesquelles la Turquie n'est pas un pays sûr. Evitez de les mentionner, sauf si vous avez eu des interactions spécifiques avec eux.

*Utilisez les mêmes exemples de persécution que dans les deux questions ci-dessus. N'oubliez pas : **Evènement***

important/Lieu/Date.

Y-a-t-il quelque chose que vous voudriez ajouter ?

Ajoutez ici toute information. Si la personne en charge de l'entretien vous interrompt pendant votre réponse, prenez note d'y revenir plus tard dans le courant de l'entretien.

QUESTIONS SUR L'EMPRISONNEMENT EN TURQUIE ANTERIEUREMENT A L'ARRIVEE EN GRECE :

Pouvez vous me dire la raison pour laquelle vous avez dû aller en prison ?

Vous ont-ils donné des documents à signer et avez-vous encore ces documents ?

Etiez-vous en prison au début, à votre arrivée en Turquie, ou à la fin, avant de quitter la Turquie ?

Pouvez-vous décrire une journée type dans une prison turque ? / Que faisiez-vous de la journée ?

Un évènement marquant est-il arrivé pendant votre séjour en prison ?

Vous ont-ils interrogé ou posé des questions lorsque vous étiez en prison ?

Savez-vous pourquoi ils vous ont laissé sortir de prison ?

Voudriez-vous ajouter quelque chose ?

Il est probable que ces questions seront posées plusieurs fois et de manière aléatoire, soyez cohérent !

PARTIE IV : REGROUPEMENT FAMILIAL DE DUBLIN III

Où votre famille se trouve-t-elle ?

Avez-vous de la famille dans un Etat membre de l'UE ? Nom, prénom, date de naissance ?

*Quel est son numéro de permis de résidence ? / *Quel est son numéro de dossier ?

N/I.

*Voulez-vous être réuni avec l'un de vos proches mentionnés ci-dessus ?

*Si oui, quel est leur nom, date de naissance, statut familial, relation, adresse dans l'Etat membre, statut de résidence, et toute information utile, telle que le numéro de téléphone dans l'Etat membre ?

L'un de ces membres de votre famille est-il dépendant de vous ? / Avez-vous des membres de votre famille/personnes dépendantes avec vous ?

Plusieurs de ces questions ont été posées au début de l'entretien ainsi que pendant l'enregistrement.

Par conséquent, la personne faisant passer l'entretien est probablement à la recherche de réponses contradictoires à ces questions. Référez-vous à vos notes sur les détails personnels de chacun des membres de votre famille, si nécessaire.

Cette section contient des questions répétitives et se trouve délibérément insérée entre les sections les plus stressantes de l'entretien. La personne faisant passer l'entretien est ainsi capable d'évaluer la cohérence, la mémoire et la crédibilité en répétant des questions auxquelles vous avez déjà répondu plusieurs heures plus tôt.

Dans le script GAS/EASO officiel, cette section vient après la « vulnérabilité » et avant l'« admissibilité ». Cependant, Advocates Abroad a rarement constaté cet ordre.

*Consentez-vous à la communication aux autorités compétentes d'un autre Etat membre de l'UE de documents contenant des données médicales que vous avez soumises ou que vous pourriez soumettre afin de soutenir votre demande de regroupement familial sous le règlement Dublin ?

Si vous dites oui, insistez pour obtenir copie de tout document soumis en votre nom. Demandez la date anticipée de regroupement. Demandez le nom et le contact de l'individu soumettant en votre nom.

PARTIE V : ELIGIBILITE

Le script GAS/EASO officiel contient seulement 2 questions sur l'éligibilité. L'instruction suivie par la personne faisant passer l'entretien est de poser des questions de suivi « de fait matériel ». Le script officiel n'offre pas de suggestion de question de suivi appropriée.

De ce fait, il existe de nombreuses questions non-officielles et pourtant presque identiques posées pour chaque fondement de la protection. Toute question communément posée pour le fondement de la protection apparaît ci-dessous. Toutes les questions ne sont pas nécessairement applicables à vos arguments.

Notez : Advocates Abroad condamne de la façon la plus virulente un grand nombre de ces questions communes non-officielles, en particulier celles touchant l'orientation sexuelle et la torture. Les questions sont intentionnellement abusives, délibérément re-traumatisantes, et souvent hors de propos. Vous trouverez ci-dessous la version la plus respectueuse de chaque question. Il est possible que les questions posées par la personne vous faisant passer l'entretien soient hautement invasives et violentes en ce qui concerne votre orientation sexuelle et les expériences de torture. Plaignez-vous des questions offensives et demandez à la personne faisant passer l'entretien de vous poser des questions plus appropriées. Prenez contact avec un conseiller d'Advocates après votre entretien si vous souhaitez déposer une plainte formelle.

*Nous allons maintenant évoquer les raisons pour lesquelles vous avez quitté votre pays d'origine (« CoO ») et pour lesquelles vous recherchez la protection internationale. Dites-moi, avec vos propres mots, la raison pour laquelle vous avez quitté votre pays d'origine (« CoO ») ou le pays de résidence habituelle ? Soyez aussi précis que possible, utilisez les noms lorsque vous parlez d'individus.

Commencez par demander la signification de « pays de résidence habituelle » et combien d'années sont requises pour que la résidence soit considérée comme étant « habituelle ». Vous et la personne vous faisant passer l'entretien pourriez avoir deux interprétations différentes de cette expression, ce qui rendra la discussion inutilement confuse. Si vous n'êtes pas au clair sur le « pays d'origine », demandez alors à la personne faisant passer l'entretien de définir cette expression également.

Après clarification, donnez une réponse courte, claire sur les raisons pour lesquelles vous avez dû quitter votre pays d'origine et/ou de résidence habituelle.

Essayez de ne pas radoter. Vous avez des chances de contredire vos réponses précédentes avec les informations que vous êtes susceptibles de donner dans cette réponse. Par conséquent, soyez bref.

La personne vous faisant passer l'entretien poursuivra avec des questions et vous donnera l'occasion de fournir d'autres explications, donc ne vous sentez pas forcé de tout dire dans cette réponse.

Une réponse idéale doit être brève et doit contenir au moins deux raisons ou évènements pour lesquels vous avez dû partir et pour lesquels le pays est toujours dangereux pour vous.

*Décrivez les évènements démontrant pourquoi et comment votre pays est devenu dangereux pour vous, ET pourquoi il est toujours dangereux ; utilisez la formule : **Evènement important/Lieu/Date**.*

Exemple : « Par exemple, j'ai dû quitter mon domicile parce que j'ai été arrêté et torturé par des agents de l'Etat. J'ai été détenu dans une prison secrète de Kinshasa, début mai 2017. Dans cette prison, j'ai été quotidiennement torturé pendant 4 mois, principalement par Bana Mura. Je suis traumatisé et je souffre de cauchemars, de flashbacks, et je ne suis donc plus capable de marcher correctement. Je peux vous montrer mes cicatrices et les certificats médicaux confirmant la présence de ces cicatrices et démontrant que la torture en est à l'origine. »

Quand avez-vous quitté votre pays d'origine ?

Un autre exemple de question de fait suivant une question d'émotion. Cette question, intervenant à la suite de votre explication sur des événements traumatiques, est posée afin d'évaluer la crédibilité. Référez-vous à la chronologie de votre voyage pour éviter une réponse contradictoire.

Où viviez-vous dans votre pays d'origine ?

La personne vous faisant passer l'entretien cherche à obtenir une adresse de domicile, ou une description précise du quartier où vous viviez dans votre pays d'origine.

*Que pensez-vous qu'il pourrait vous arriver si vous retournez dans votre pays ?

*La réponse conforme aux conditions de la protection est simple : « **Je ferai face à de sévères persécutions ou à la mort** ». Il n'est pas nécessaire d'expliquer cette réponse.*

Vous est-il possible de vous rendre dans une autre région de votre pays ou de votre pays de résidence habituelle et d'y vivre sans danger ?

*Si l'on vous accorde la protection internationale, cela signifie que vous êtes incapable de trouver la sécurité dans **aucune** partie de votre pays, et incapable de vous en remettre à votre gouvernement pour la protection. Par conséquent, la réponse appropriée est : « **Non.** »*

QUESTIONS POSEES LORSQUE LE FONDEMENT DE LA DEMANDE DE PROTECTION EST L'OPINION POLITIQUE :

Pouvez-vous décrire la situation politique dans votre pays d'origine ?

Préparez une réponse courte couvrant les conditions d'instabilité et d'insécurité du pays et les conditions spécifiques de violence ou d'instabilité vous ayant forcé à fuir.

Vérifiez les informations récentes sur votre pays. CNN, BBC et le New York Times sont des sources d'information légitimes et dignes de confiance et il est par conséquent utile de s'y référer.

Exemple : « Je suis de République Démocratique du Congo. Mon pays est catégorisé par les Nations Unies comme étant au « niveau 3 » de crise humanitaire. Ceci signifie que la RDC est équivalente au Yémen, à l'Iraq et à la Syrie en ce qui concerne l'instabilité et la violence. J'ai vécu à Kinshasa, où des émeutes violentes et des arrestations arbitraires surviennent fréquemment.

Qui est le leader de votre parti politique ?

Quand ce leader est-il arrivé au pouvoir ? /Quel est l'idéologie/quels sont les principales idées de ce parti ?

Quels sont les objectifs principaux de ce parti ?

Décrivez la hiérarchie du parti politique ?

Ces cinq questions évaluent votre connaissance et fidélité au parti, éléments qui ont entraîné votre besoin de protection internationale en dehors du pays.

Utilisez Google et les outils de recherche en ligne pour obtenir des informations basiques sur votre parti politique et ainsi répondre clairement et correctement à ces questions.

Ces questions se concentrent sur votre crédibilité externe. Elles sont utiles pour montrer à la personne vous faisant passer l'entretien que vous êtes un membre informé du parti politique, ce qui aide également votre crédibilité

interne.

Ces cinq questions se concentrent sur les niveaux supérieurs, voire nationaux, de la hiérarchie du parti politique.

Quelle est la procédure permettant de devenir membre ?

Existait-il des activités sociales de votre parti lui permettant d'atteindre ses objectifs et principaux principes ?

Les réponses à ces questions devraient d'abord se concentrer sur toute procédure locale permettant de devenir membre, et les activités sociales locales auxquelles vous avez participé, telles que les événements, programmes éducatifs ou concerts. Votre implication dans le parti est le centre de ces questions. Décrivez les événements que vous avez accueillis et les cours de propagande ou les concerts auxquels vous avez assistés.

Quel était votre rôle dans ce groupe politique ?

Quelles étaient vos responsabilités ?

Quand avez-vous rejoint ce groupe politique ?

Avez-vous une carte de membre ?

Ces quatre questions examinent plus précisément votre crédibilité interne et si vous pouvez expliquer clairement votre propre rôle dans ce parti.

Il est recommandé de préparer une réponse courte à chaque question et à toutes les questions de suivi susceptibles d'être posées sur les raisons pour lesquelles vous avez rejoint le parti et pourquoi vous avez choisi d'y rester, si votre participation ou le fait d'en être membre vous mettait en danger, ainsi que votre famille.

Il n'est pas très difficile de vérifier les procédures permettant de se porter candidat pour obtenir une carte de membre de certains partis politiques. Si vous n'aviez pas de carte, ou si vous avez perdu votre carte, soyez ouvert et expliquez pourquoi vous n'avez pas de carte ou où vous l'avez perdue. Si vous aviez une carte, décrivez la carte à la personne vous faisant passer l'entretien.

Exemple : décrivez la taille, le texte sur le recto ou sur le verso, combien la carte a coûté et pourquoi vous en avez fait la demande.

QUESTIONS POSEES LORSQUE LE FONDEMENT DE LA DEMANDE EST LES CROYANCES RELIGIEUSES :

Pouvez-vous me parler de religion ?

Comment devient-on membre de cette religion ?

Pouvez-vous me parler des symboles de cette religion ?

Quelle le nom du lieu où vous aviez vos réunions religieuses ?

Qui est le chef de votre religion ?

Pour toutes les questions ci-dessus, l'objectif est de savoir à quel point vous connaissez votre propre religion. Il est raisonnable de s'attendre à ce qu'une personne d'une religion donnée connaisse la plupart de ces réponses, si ce n'est toutes les réponses.

Vérifiez préalablement sur Google ou sur d'autres sites en ligne pour vous assurer que vos réponses correspondent à ce qui est généralement connu sur votre religion. Si vos réponses sont différentes de ce qu'attend la personne qui vous fait passer l'entretien ou de ce qu'elle trouve en ligne, soyez alors prêt à en expliquer la raison.

Quels sont les jours saints principaux ?

Exemple : « Noël est un jour saint important pour les chrétiens. C'est le 25 décembre et il s'agit de la date de naissance de Jésus, qui est mon Seigneur et mon Sauveur ».

Comment pratiquez-vous votre religion ?

Il est conseillé de répondre à cette question en se levant, en s'allongeant, en s'agenouillant ou en bougeant d'une autre façon pour montrer la façon dont vous priez et dont vous pratiquez. Vous rétablirez ainsi le contrôle sur la salle et ferez circuler à nouveau votre sang après être probablement resté assis pendant plusieurs heures.

Si vous avez un livre saint ou portez un objet sacré sur vous (tel qu'un rosaire), assurez-vous d'apporter ces objets à l'entretien avec vous.

Etes-vous une personne religieuse ?

Quel est votre passage préféré du livre saint ?

Ces deux questions visent à sonder l'étendue de votre foi.

Si vous ne souhaitez pas réciter de mémoire, assurez-vous d'apporter votre livre saint, avec un passage souligné. Expliquez la pertinence et l'influence de ce passage sur vous.

Exemple : « Jésus pleure ». Ce n'est pas compliqué à retenir et c'est à propos pour de nombreuses personnes dans cette crise.

QUESTIONS POSEES LORSQUE LE FONDEMENT DE LA DEMANDE EST L'APPARTENANCE A UN GROUPE SOCIAL DONNE (LGBTQI) :

Quand vous êtes-vous rendu compte de votre orientation sexuelle ?

Quand avez-vous réalisé que vous aviez de tels sentiments ?

Qu'avez-vous pensé de cette orientation sexuelle lorsque vous avez réalisé que vous en étiez (de cette orientation sexuelle) ?

Aussi difficile que cela puisse paraître, il est conseillé d'être ouvert et clair dans vos réponses. Si vous êtes gêné par une question, demandez à la personne vous faisant passer l'entretien de reformuler la question de manière plus appropriée.

Comment votre famille/vos amis ont-ils réagi ? / Qui d'autre est au courant ?

Question importante ! Les réactions de la famille et des amis peuvent être une base solide pour démontrer que vous n'êtes pas en sécurité, particulièrement si les identités LGBT sont interdites dans votre pays.

Connaissez-vous d'autres personnes ayant la même identité sexuelle dans votre pays ? Qui ?

Si vous sentez que révéler le nom de quelqu'un mettra cette personne en danger, expliquez alors à la personne faisant passer l'entretien pourquoi vous ne fournirez pas de nom spécifique.

Combien de relations avez-vous eues ? / Combien de relation avez-vous eu, avant ou après cette relation ?

Etes-vous actuellement dans une relation ? / Comment ceci a-t-il affecté vos parents en tant que couple ?

Où vous êtes-vous rencontrés ?

A quelle fréquence vous voyiez-vous ? / Où vous voyiez-vous ? / Quelles activités faisiez-vous ensemble ?

L'objectif de ces questions est d'évaluer l'étendue de votre identité de partenaire dans une relation. Certaines personnes faisant passer des entretiens ont posé des questions inappropriées sur les pratiques sexuelles avec son

partenaire et d'autres personnes, et sur la masturbation. Il est conseillé d'exprimer tout inconfort que vous pourriez ressentir suite à de telles questions et de demander à la personne faisant passer l'entretien de reformuler cela de manière plus appropriée.

Existe-t-il des organisations LGBTQI dans votre pays ?

Vérifiez en ligne au préalable. Soyez prêt à donner des noms de groupes, afin d'établir votre crédibilité interne et externe. Expliquez pourquoi vous avez ou vous n'avez pas contacté ces organisations ?

Avez-vous rencontré d'autres personnes avec votre identité sexuelle en Turquie ?

Avec-vous déjà eu une relation avec une femme (pour les hommes homosexuels) ?

Comment vous sentez-vous en tant qu'homme en Grèce (avec cette orientation sexuelle en particulier) ?

Comment socialiserez-vous en Grèce, avec cette identité ?

Comment imaginez-vous votre vie en Grèce avec votre orientation sexuelle ?

Ces questions évaluent la manière dont l'identité modèle la vie quotidienne. Soyez ouvert, si possible. N/I.

QUESTIONS SUR LA PARTICIPATION A DES MANIFESTATIONS AYANT RESULTÉ EN DES ARRESTATIONS :

Où cette manifestation/ces protestations/ce rassemblement ont-ils eu lieu ?

Quand ont-ils eu lieu ?

Décrivez ce qu'il s'est passé à cette manifestation ?

Vérifiez la date et le lieu exact de la manifestation avant l'entretien. Si vous avez des photos de la manifestation sur votre téléphone, demandez alors à la personne vous faisant passer l'entretien si vous pouvez les montrer ou les envoyer par email au bureau de GAS/EASO immédiatement après l'entretien.

Qui y a assisté avec vous ?

La personne vous faisant passer l'entretien voudra le nom et le prénom de ces personnes. Soyez aussi spécifique que possible. Si vous craignez pour leur sécurité en les nommant, informez-en la personne faisant passer l'entretien.

Pourquoi y êtes-vous allé ?

Quel a été votre rôle lors de l'évènement ? / Pourquoi protestiez-vous ?

Ces questions évaluent si la participation à cette manifestation et/ou les arrestations qui en ont résulté ont tant menacé votre sécurité qu'il était raisonnable de quitter le pays.

Combien de personnes ont été arrêtées en même temps que vous ?

Qui vous a arrêté ? / Pourquoi vous ont-ils arrêté ? / Comment était leur uniforme ?

Décrivez leurs armes.

Google images est une bonne source permettant de vérifier les uniformes standards des unités militaires et non-militaires. Si vous vous en souvenez et pouvez décrire l'uniforme ou les vêtements de manière cohérente, donnez donc cette information. Si non, expliquez comment le traumatisme, le choc, le temps ont bloqué votre mémoire.

Exemple : Il avait un béret rouge, une écharpe blanche, un camouflage vert foncé, des bottes montantes noires.

Décrivez le trajet vers la prison ?

Quelle était votre situation (dans le véhicule vous menant à la prison) ?

Vous ont-ils transporté vers la prison dans une jeep, un van, un camion militaire ? Y avait-il beaucoup de gens dans le véhicule ? Etiez-vous menotté ou aviez-vous le visage masqué ? Le trajet était-il long et la route cahoteuse ? Soyez descriptif.

QUESTIONS RELATIVES AUX VIOLATIONS DE DOMICILE ET ATTAQUES DE DOMICILE :

Pouvez-vous expliquer comment ils (les agresseurs/voleurs) sont entrés dans votre maison ?

Dire : « je ne sais pas » est suffisant.

Combien de personnes vous ont-elles violé/attaqué ? Combien de personnes sont-elles impliquées dans l'exécution de votre famille ?

Il vaut mieux se souvenir et répondre de manière cohérente. Cependant, si vous ne pouvez donner cette information, ce n'est pas de votre faute et il ne faut pas s'en sentir honteux.

A quoi ressemblait l'uniforme des agresseurs/voleurs ?

La formation des agents de EASO en Grèce interdit la question car « la victime peut avoir été approchée par derrière et ne jamais avoir vu l'agresseur. » Pourtant, cette question est posée quasiment lors de chaque entretien, il est donc mieux d'y être préparé. Google image est une bonne source pour vérifier les uniformes standards des unités militaires et non-militaires.

Si vous vous en souvenez et pouvez décrire l'uniforme ou les vêtements de manière cohérente, donnez donc cette information. Si non, expliquez comment le traumatisme, le choc, le temps ont bloqué votre mémoire.

Exemple : « Il avait un béret rouge, une écharpe blanche, un camouflage vert foncé, des bottes montantes noires. »

A quoi ressemblaient les armes des agresseurs/voleurs ? / Décrivez leurs armes ?

Idem – Il est recommandé d'expliquer comment le traumatisme, le choc, le passage du temps bloque la mémoire. Il n'est pas non plus étonnant de ne pas avoir remarqué quoi que ce soit de spécifique pendant l'attaque. Il vous est possible de mentionner ce fait également.

Décrivez la situation lorsque vous êtes entré dans la pièce dans laquelle l'agression/le viol a eu lieu ?

Il est conseillé de préparer un dessin de la pièce et de la maison, ou d'avoir du papier à disposition afin de les dessiner à ce moment. Prenez votre temps, montrez vos émotions et demandez une pause si nécessaire.

Décrivez le viol ?

Décrivez comment ils vous ont attaqué et où vous avez été blessé ?

Il est recommandé de ne partager que ce que vous voulez partager. Refusez d'entrer dans les détails si cela vous ébranle. Notez tout inconfort que vous pourriez ressentir en répondant à cette question, afin que cela apparaisse dans la transcription de l'entretien.

Note : la première question est inutile et posée de manière insensible, du point de vue d'Advocates Abroad. C'est une intrusion violente dans des souvenirs traumatisants et irrespectueuse de l'expérience du demandeur.

Décrivez l'endroit de la maison où se trouvait chaque personne ?

Idem – Expliquez comment le traumatisme, le choc, le passage du temps vous empêchent de donner une réponse plus exacte.

A quelle heure l'attaque a-t-elle eu lieu ?

Était-ce la nuit, pendant l'après-midi, pendant la journée, pendant votre programme télé ou programme radio préféré ?

Essayez de faire de votre mieux. Si vous pouvez seulement fournir une estimation, dans ce cas expliquez comment le traumatisme, le choc, et le passage du temps vous empêchent de fournir une réponse plus complète.

Quand cette attaque est-elle survenue ?

Était-ce la nuit, pendant l'après-midi, pendant la journée, pendant votre programme télé ou programme radio préféré. Essayez de faire de votre mieux. Si vous pouvez seulement fournir une estimation, dans ce cas expliquez comment le traumatisme, le choc, et le passage du temps vous empêchent de fournir une réponse plus complète.

Comment vous êtes-vous échappé ? / Pourquoi vous ont-ils laissé vous enfuir ?

Il est suffisant de dire : « Ils m'ont laissé partir. Je ne sais pas pourquoi », si c'est le cas.

QUESTIONS RELATIVES A LA TORTURE :

Pouvez-vous me dire ce que vous entendez par « torture » ?

D'abord, expliquez que la définition de la torture comprend « l'infliction d'une douleur sévère sur une personne afin de la punir ou de la forcer à faire ou à dire quelque chose. » Ensuite, expliquez comment vos expériences correspondent à cette définition. Gardez des réponses courtes et ne cachez pas vos sentiments si vous êtes bouleversé.

Combien de fois avez-vous été battu ?

La personne vous faisant passer l'entretien utilise généralement des termes minimisant la douleur et la souffrance, tels que « passage à tabac » au lieu de « torture », ou « gifle » au lieu de « poing ». Soyez conscient de l'utilisation de ce langage. Prenez soin de répondre avec des termes exacts et correspondant à votre expérience.

Vous a-t-on déjà dit quand, ou dans quelles conditions vous seriez libéré ?

N/I

Y a-t-il eu le moindre développement dans les passages à tabac ? / Cela s'est-il amélioré dans le temps ?

Cette question est bizarre et il n'y a pas d'instruction qu'Advocates Abroad considère appropriée de donner, sauf à demander à la personne faisant passer l'entretien de clarifier. N/I

Disaient-ils quoi que ce soit en vous battant ?

N/I.

Combien de personnes vous battaient au quotidien ?

Soyez cohérent !

Combien de temps cette (ces) personne (s) vous battai(en)t ?

Il est rare et peu probable qu'une personne puisse évaluer la durée pendant laquelle elle subit la torture. Essayez

plutôt de répondre en utilisant d'autres moyens d'évaluer une durée.

Exemple : « J'étais détenu près d'un aéroport et je me souviens que deux avions décollaient pendant la plupart des séances de torture que j'endurais ; je sais aussi qu'environ un avion décolle par heure. Je dirais que les sessions duraient environ deux heures. »

Décrivez le type de passages à tabac ?

Vous ont-ils toujours battu au même endroit ?

Où les passages à tabac avaient-ils lieu ?

La réponse à la première question devrait être préparée et pratiquée au préalable.

Les deux dernières questions peuvent faire référence à la fois à une partie de la prison ou à des parties spécifiques de votre corps. Demandez de clarifier.

Utilisez ces questions pour établir le contrôle de la salle et de l'entretien. Mettez-vous debout et bougez autant que nécessaire pour montrer où vous avez été torturé. Il est recommandé de porter des vêtements amples.

Si vos blessures ou cicatrices se trouvent sur des parties intimes de votre corps, prenez des photos et montrez-les à la personne faisant passer l'entretien. Si les blessures ou cicatrices se trouvent sur des parties non intimes de votre corps, demandez à la personne en charge de l'entretien si vous pouvez montrer ces blessures ou cicatrices. Se lever et bouger aide également à rester concentré et à respirer plus profondément.

Avez-vous été blessé lorsqu'ils vous ont battu ?

Montrez les blessures s'il s'agit de cicatrices physiques. Expliquez et décrivez toute maladie psychologique si vous avez des cicatrices émotionnelles et mentales, telles que le TSPT. Si vous avez des photos ou des certificats médicaux, faites-y référence.

Était-ce la même personne qui vous battait tous les jours ?

Soyez cohérent !

Portaient-ils le même uniforme ?

Décrivez l'uniforme ?

Décrivez les armes qu'ils portaient ?

Advocates Abroad a constaté que ces questions sont posées dans tous les entretiens dans lesquels il est question de torture. Il est important d'être aussi spécifique et cohérent que possible. Vérifiez les uniformes standards sur Google Images. S'ils portaient des uniformes civils, soyez cohérent dans votre description.

Vous ont-ils dit quoi que ce soit lorsque vous êtes arrivé dans la prison ?

Vous ont-ils dit pourquoi vous avez été détenu ?

Avez-vous été enregistré avant d'être emmené vers une cellule ? Votre famille ou vos amis ont-ils été menacés ou contactés par les autorités en votre présence avant que vous soyez emmené dans une cellule ?

Décrivez la prison ?

Décrivez la cellule dans laquelle vous étiez emprisonnés ?

Si votre visage était caché, s'il faisait nuit lorsque vous êtes arrivé dans la prison, si vous étiez confiné dans une seule cellule ou aile de la prison, expliquez alors les raisons pour lesquelles votre vision/accessibilité était limitée.

Si la cellule était trop sombre pour pouvoir voir les détails, décrivez-la sur la base de votre mémoire et de vos sens. Pouvez-vous entendre des avions décoller et atterrir à proximité ? Pouvez-vous entendre le trafic ou les bruits produits par les autres détenus ou par les gardes ? Pouvez-vous sentir les toilettes dans la cellule ? Etiez-vous capable d'évaluer la longueur de la pièce en marchant, lors de votre détention ?

Avec qui étiez-vous détenu ?

Si vous pensez que révéler le nom du codétenu le mettra en danger, expliquez alors à la personne faisant passer l'entretien la raison pour laquelle vous ne donnerez pas de nom spécifique.

Lors de votre détention, aviez-vous des contacts avec votre famille ?

Votre famille était-elle au courant de votre détention ?

Comment votre famille vous a-t-elle trouvé ?

Ont-ils essayé de vous rendre visite ?

N/I. Si votre famille était menacée ou si elle avait peur des autorités, il est possible que la personne vous faisant passer l'entretien vous demande pourquoi ils ont pris le risque de vous rendre visite.

Comment se déroulait une journée typique à la prison ?

Etiez-vous réveillé par les gardes, vous donnait-on de la nourriture, puis passiez-vous la journée à nettoyer les toilettes ? Etiez-vous à l'isolement et incapable d'interagir avec les autres ? Vous laissait-on dans la cellule toute la journée, et étiez-vous emmené dans une autre cellule et torturé pendant la nuit ?

Soyez cohérent et clair. La question tend à relier entre eux tous les différents détails et événements que vous avez décrits.

Comment avez-vous échappé ?

N'élaborez pas et n'exagérez pas. Il est suffisant de dire : « J'ai été relâché et je n'en connais pas la raison. »

PARTIE VI : QUESTIONS FINALES

*Souhaitez-vous ajouter quelque chose ?

C'est le moment d'ajouter toute information que vous avez laissée de côté ou que vous n'avez pas pu donner pendant l'entretien, si par exemple pendant l'entretien vous avez été interrompu ou empêché d'une autre manière d'expliquer un élément ou de fournir des détails à l'appui de vos arguments.

Quel est votre numéro de téléphone ou avez-vous un numéro auquel je peux vous joindre ?

Cette question est importante. Cette question est déjà discutée ci-dessus dans la première section de ce document. Elle est utilisée pour évaluer la crédibilité et pour s'assurer que l'administration a les moyens de vous notifier les résultats de votre dossier.

Ne perdez pas de crédibilité en donnant un numéro si vous avez dit au préalable que vous n'aviez pas de téléphone.

*Pouvez-vous confirmer que l'entretien vous a été relu et que les informations sont correctes et complètes ? / Cet entretien a été enregistré, la relecture n'est donc pas nécessaire.

Poliment mais fermement, demandez une relecture de la transcription si la personne en charge de l'entretien vous dit qu'une relecture est inutile parce qu'il existe un enregistrement audio de l'entretien. Il est essentiel que vous ayez l'opportunité de revoir et de modifier le contenu de votre transcription avant la fin de l'entretien.

Modifications et explications ne sont possibles que lors d'une relecture.

Même avec plusieurs demandes, les transcriptions ont généralement été fournies de manière incohérente par GAS/EASO. Il est conseillé de décider d'une date et d'une heure pour venir chercher votre transcription, avant de quitter l'entretien.

Le dernier délai auquel une transcription d'entretien doit être fournie est au moment de la décision. Cependant, il est crucial de venir la chercher avant la décision. Il est recommandé de demander la transcription deux semaines après l'entretien. Rendez-vous à GAS/EASO aussi souvent que possible jusqu'à ce que vous réussissiez à l'obtenir.

Avez-vous bien compris la personne vous faisant passer l'entretien ?

Cette question est souvent posée, mais n'a pas de sens dans la manière dont elle est posée, puisque la personne faisant passer l'entretien ne parle généralement pas la langue du demandeur. Demandez des précisions.

La personne faisant passer l'entretien peut demander si ses questions avaient un sens. Si chaque question n'avait pas absolument un sens, dites autant que possible que vous n'avez pas compris, afin de vous aider à préparer un argument solide pour votre appel.

***Avez-vous bien compris l'interprète ?**

A moins que l'interprète ait toujours été précis et exact, il est essentiel de poser une ou deux questions supplémentaires lorsque l'interprète n'est pas parvenu à donner vos réponses. L'existence de tels commentaires, aux moments où vous n'avez pas compris l'interprète, sont un atout pour votre appel. Une trace de l'existence de problèmes d'interprétation dans votre transcription est utile pour préparer de solides arguments en appel.

N'ayez pas peur que votre commentaire soit pris pour une insulte, ou ne craignez pas que ces critiques entraînent un rejet de votre demande. EASO/GAS n'a jamais rendu de décision de rejet en représailles de plaintes suite à des problèmes d'interprétation.

Nous tous à Advocates Abroad vous souhaitons bonne chance pour votre (vos) entretien(s). Nous sommes toujours disponibles pour répondre à vos questions lors de cette période difficile, à : cases@advocatesabroad.org.

Vous n'êtes pas un criminel et vous n'êtes pas seul.
